



Strasbourg, le 22 novembre 2016

**CDL-EL-OJ(2016)004ann**  
Or. fr.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**57<sup>e</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

**Venise, le 8 décembre 2016 à 10 h.**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## 2. Arménie – Loi sur les partis politiques

Lors de la session de la Commission de Venise d'octobre 2016, la ministre de la Justice de l'Arménie a demandé l'avis de la Commission de Venise sur le projet de loi constitutionnelle de l'Arménie sur les partis politiques ([CDL-REF\(2016\)063](#)). Un projet d'avis conjoint (CDL-PI(2016)012) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur ce projet, rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Biglino, de M. Darmanovic et des experts de l'OSCE/BIDDH, est soumis au Conseil pour adoption.

## 3. Utilisation abusive des ressources administratives durant les processus électoraux – résolution du Congrès

Lors de sa 31<sup>e</sup> session (octobre 2016), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté la [résolution 402](#) (2016) sur « l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux ». M. Dickson, rapporteur du Congrès, est invité à présenter cette résolution, qui fait suite à l'adoption par le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise des lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH visant à prévenir et à répondre à l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux ([CDL-AD\(2016\)004](#)). Le Conseil est invité à prendre note de cette résolution.

## 4. Communication du secrétariat

- Ukraine

Le secrétariat présentera les prochaines activités prévues en Ukraine, notamment les échanges de vues avec le Groupe de travail informel sur la réforme électorale créé par le Président de la Rada, portant sur les projets de législation électorale enregistrés à la Rada. La Commission sera informée de la saisine de la Cour constitutionnelle par 49 députés sur la constitutionnalité des amendements à la loi électorale concernant l'exclusion de candidats de listes de partis (cette loi a fait l'objet de l'avis de la Commission de Venise adopté en juin 2016 – [CDL-AD\(2016\)018](#)).

- Activités organisées depuis la dernière réunion

Depuis la réunion du Conseil d'octobre 2016, les activités suivantes ont eu lieu dans le domaine des élections et des partis politiques, que la Commission de Venise a organisées ou auxquelles elle a participé :

- L'assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion des élections parlementaires au Monténégro (16 octobre 2016) ;
- Le sommet anti-corruption de l'OSCE : « Leçons de l'Europe du sud-est » (Vienne, 24-25 octobre 2016) ;

- La conférence sur les suites à donner aux missions internationales d'observation des élections dans les Etats du partenariat oriental (Venise, 24-25 octobre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion du premier tour des élections présidentielles en Moldova (30 octobre 2016) ;
- Le séminaire sur l'observation des élections et les suites à donner, organisé par l'OSCE/BIDDH (Vienne, 2 novembre 2016) ;
- La 2<sup>e</sup> réunion du Comité ad hoc d'experts sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique (Strasbourg, 3-4 novembre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion du premier tour des élections présidentielles en Bulgarie (6 novembre 2016) ;
- La réunion du groupe restreint d'experts sur les partis politiques (Varsovie, 10-11 novembre 2016). Le groupe a entrepris la révision des lignes directrices conjointes de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise sur la réglementation des partis politiques ([CDL-AD\(2010\)024](#)) ;
- Une réunion d'experts sur la mise en œuvre des recommandations des missions électorales de l'Union européenne et de l'OSCE, et leurs suites (Bruxelles, 28 novembre 2016) ;
- L'assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion des élections parlementaires dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (11 décembre 2016).

## 5. Activités futures

Comme indiqué ci-dessus (point 4), la Commission de Venise est appelée à travailler sur la révision des lignes directrices conjointes avec l'OSCE/BIDDH sur la réglementation des partis politiques.

La Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire a demandé à la Commission de Venise un avis sur les amendements apportés au Code électoral de Bulgarie depuis le dernier avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur le projet de code électoral ([CDL-AD\(2014\)001](#)). Cet avis sera préparé conjointement par la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH.

La rédaction d'un avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur un projet de révision de la législation électorale de l'Albanie est prévue dès lors qu'un tel projet sera disponible. Un avis sur un projet de révision de la législation albanaise en matière de financement des partis politiques est aussi envisageable.

La Commission de Venise, en coopération avec le PNUD, participera à l'organisation de l'Assemblée générale de l'Organisation des administrations électorales arabes le 7 février 2017 à Tunis. Cette activité sera suivie par une conférence sur l'indépendance des administrations électorales.

Un premier projet de rapport sur 25 ans d'observation internationale des élections devrait être soumis au Conseil à sa réunion de mars 2017.

Le secrétariat de la Commission de Venise prépare deux compilations, sur les référendums et sur le contentieux électoral. Cette dernière pourrait être suivie d'une étude comparative sur le même thème.

L'étude sur le gerrymandering devrait débuter en 2017. Une autre étude pourrait traiter des possibilités d'identification de la fraude électorale par des méthodes statistiques.

La Commission de Venise a participé aux deux premières réunions du Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED). Une troisième réunion est prévue en mars 2017. Le projet d'étude de faisabilité sur l'usage d'internet lors des élections soumis à la deuxième réunion propose de revoir les documents de la Commission de Venise en matière d'observation des élections. Si le Comité d'experts poursuit dans ce sens, le Conseil pourrait être invité à examiner s'il entend élaborer un texte en la matière.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

## **6. Coopération avec l'OSCE/BIDDH**

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

## **7. Date de la prochaine réunion**

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 9 mars 2017 à 10 h.